

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 SEPTEMBRE
2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO,
Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Sébastien GIORGIS par Mme Laurence LEFEVRE
M. Jean-Marc BLUY par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Joanne TEXTORIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Bernard AUTHEMAN par Mme Anne GAGNIARD
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Paul RUAT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

2

**SOLIDARITES INTERNATIONALES : Impact de la tempête Daniel en LIBYE -
Subvention de la Ville au Comité International de la Croix-Rouge.**

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le 10 septembre dernier, la tempête Daniel a frappé le nord-est de la Libye et plusieurs villes provoquant des inondations, la rupture de deux barrages et aboutissant sur ce qui apparaît comme l'une des pires catastrophes humanitaires des dernières années. Les Nations unies, citant le Croissant rouge libyen ont annoncé dans la nuit de samedi à dimanche 17 septembre qu'au moins 11 300 personnes sont mortes et 10 000 restent portées disparues à Derna, dans l'est de la Libye. Une semaine après la catastrophe, l'Organisation Mondiale de la Santé estime que les pluies torrentielles ont touché jusqu'à 1,8 million de personnes et endommagé la plupart des structures hospitalières du pays.

La France s'est immédiatement mobilisée en réponse à la demande des autorités libyennes pour apporter son assistance aux victimes de cette catastrophe. La priorité est d'apporter une aide médicale et chirurgicale d'urgence aux blessés, aux côtés des forces de secours libyennes. En coordination avec le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un hôpital de campagne de la sécurité civile française a été déployé à Derna et a accueilli, le 17 septembre, ses premiers patients. Disposant d'un bloc opératoire chirurgical et de lits d'hospitalisation permettant d'accueillir jusqu'à 100 patients par jour, cette structure mobilise plus de cinquante sapeurs-sauveteurs et sapeurs-pompiers de la protection civile.

La France allouera également 4 millions d'euros aux Nations unies pour l'aide d'urgence et la reconstruction en Libye. La France est en contact avec les ONG présentes sur place pour évaluer leurs besoins.

Pour l'instant, le ministère n'a pas ouvert le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales à la Libye. Les organisations humanitaires ont lancé une campagne d'appel aux dons. En effet, la prise en charge des populations touchées dépasse largement les capacités du Croissant-Rouge libyen et même les capacités du gouvernement.

Dès lors, face aux difficultés que rencontrent les associations humanitaires dans leurs interventions, liées d'une part à la situation de violence et de dissension qui caractérise les structures gouvernementales et à la multiplicité des besoins du peuple libyen ; il a été décidé un appui sous forme de subvention au comité international de la Croix-Rouge qui fera le lien avec les différentes associations humanitaires intervenant sur place.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1115-1 et L 2121-29

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € au Comité International de la Croix-Rouge, pour la Libye,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 67,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Cécile Helle".

Le Secrétaire de Séance
M. Claude NAHOUM

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Claude Nahoum".

PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 OCTOBRE 2023
ACTE PUBLIE LE 6 OCTOBRE 2023

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :